



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE**

**Prise en charge des élèves sans
solution**

**Le réseau FOQUALE
*Rentrée 2022***

**Mission de
Lutte contre le
Décrochage
Scolaire**

Téléphone :
02 62 48 27 98
Fax :
02 62 48 27 81



5 rue du Maréchal
Leclerc
97000 St Denis
Site internet

Septembre 2022

Sommaire

La lutte contre le décrochage scolaire	3
Les réseaux Formation Qualification Emploi	3
Composition du comité de réseau FOQUALE par arrondissement.....	4
Le référent persévérance scolaire	4
Les publics prioritaires	4
Accueil des jeunes sans solution ou en situation de rupture de scolarité	5
Inscription des élèves "décrocheurs" en retour en formation initiale.....	5
La voie générale et technologique et la voie professionnelle.....	6
Les dispositifs MLDS	6
Les commissions FOQUALE	6
Annexe n°1 bordereau de proposition d'affectation retour en formation initiale.....	8
Annexe n°2 bordereau de proposition d'affectation sur dispositif prépa-FOQUALE.....	10
Composition des comités de réseau FOQUALE.....	12

La lutte contre le décrochage scolaire

Elle est un axe majeur de la politique gouvernementale mise en œuvre dans notre académie.

Le cadre académique d'intervention s'inscrit dans la loi « Pour une école de la confiance » promulguée au JO du 28 juillet 2019.

La loi prévoit le droit, pour chaque jeune âgé de 16 et 17 ans, de pouvoir intégrer un parcours adapté à ses besoins. L'obligation de formation va au-delà du droit au retour en formation ou du droit à une formation professionnelle : elle inclut d'autres situations comme l'emploi, le service civique et l'engagement dans un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle. Ces situations, si elles ne sont pas des solutions de "formation" au sens strict, contribuent à l'élévation du niveau de compétences des jeunes concernés et sont de nature à favoriser une insertion sociale et professionnelle durable (décret du 5 août 2020).

Pour atteindre ces objectifs il est impératif de procéder, à chaque fois que c'est possible, à une **affectation en cours d'année** dans un EPLE de l'académie, **sur places vacantes** dans une formation initiale de la voie générale, technologique et professionnelle et sur les **dispositifs spécifiques de la MLDS**.

Les chefs d'établissement, en lien avec les personnels d'orientation et les animatrices locales de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) apporteront une vigilance particulière à la recherche de parcours de formation pour les élèves sans solution à l'issue des opérations d'affectation et à ceux qui sont répertoriés en tant que décrocheur sur les listes SIEI (Système Interministériel d'Échange d'Informations) transmises de manière concomitante aux missions locales et aux CIO (dernière campagne de référence juillet 2022).

La fiabilité des données transmises par chaque établissement par le biais de l'application SIECLE-SDO est un élément important dans le recensement et de l'identification des jeunes en situation de rupture scolaire.

Les réseaux Formation Qualification Emploi

Texte de référence: circulaire n°2013-035 du 29-03-2013

Ils rassemblent, dans le périmètre d'action d'une plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), les établissements et dispositifs de l'Education nationale susceptibles d'accueillir des jeunes de 16 ans et plus non scolarisés sans niveau de qualification minimum tel qu'il est fixé par le code de l'éducation (31/12/2010 L.313-7). La mise en place sur l'académie de 4 réseaux FOQUALE doit permettre de **mieux identifier les ressources** disponibles et de développer des mesures de remédiation pour les jeunes éligibles en voie de décrochage sans avoir obtenu un premier diplôme.

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et les services d'orientation participent à l'animation de ces réseaux.

Le responsable du réseau coordonne le dispositif afin de développer et de rendre plus visible l'offre de solution de l'Education nationale en lien avec les plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs (PSAD). Il définit un cadre opérationnel d'intervention afin de mobiliser les établissements autour de propositions d'actions pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ([article 22](#)) confère aux régions un rôle nouveau de mise en œuvre et de coordination de la prise en charge des jeunes sortis sans qualification et ceux éligibles au dispositif OF des 16-18 ans, en lien avec les autorités académiques. Une convention État-Collectivités pour notre académie en précise les objectifs et les modalités de fonctionnement interinstitutionnelles (signature mai 2022).

Composition du comité de réseau FOQUALE par arrondissement

Chaque comité de réseau FOQUALE, animé par un chef d'établissement désigné par le recteur, est composé d'un directeur de CIO, d'une animatrice locale MLDS et de trois chefs d'établissement (cf. annexe en fin de document).

L'objectif de ce réseau est de proposer des solutions de retour en formation initiale, de missions de service civique et de mesures de clauses sociales de formation pour les jeunes décrocheurs. Un **dispositif académique de recensement des places disponibles** (via SIPA par exemple) doit permettre, par une mise à jour régulière, d'avoir une lisibilité accrue sur les possibilités d'affectation en cours d'année scolaire. Il est primordial d'insister sur **les fonctionnalités stratégiques** de cet outil dans la déclinaison du DARFI (droit au retour en formation initiale) pour notre académie.

Le référent persévérance scolaire

Texte de référence : note ministérielle du 12 juillet 2013

Chaque chef d'établissement a désigné à la demande de l'autorité académique pour cette rentrée scolaire un référent persévérance scolaire (personnel de direction, CPE, enseignant, hors des personnels MLDS ou des services d'information et d'orientation).

Ce référent coordonne l'action des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS). Il a aussi pour mission de faciliter le retour en formation initiale des jeunes en lien avec le réseau FOQUALE. Ces actions contribuent à la sécurisation des parcours de formation en permettant aux jeunes, tout au long de leur cursus, de réintégrer la formation initiale quels que soient leur statut et leur niveau de formation. Lorsque l'activité le justifie (notamment en lycée), il peut percevoir l'indemnité pour mission particulière comme le précise le décret 2015-475 du 27 avril 2015 chapitre 2 alinéa 8. Les établissements se sont également dotés de **tuteurs** (Psy-EN, formateurs MLDS, CPE, professeurs, assistants sociaux, infirmières, enseignants...) qui accompagnent les jeunes tout au long de l'année. Ils facilitent notamment l'accueil des décrocheurs dans leur établissement d'affectation en proposant un tutorat pendant leur période d'accueil dans le cadre d'une re-scolarisation.

Les publics prioritaires

Ce sont les jeunes âgés de 16 ans minimum non scolarisés sans qualification au sens du décret du 31/12/2010 dont le projet est de se réinscrire dans un parcours de formation dont :

- Ceux qui sont les plus proches de la qualification (élèves de terminale) même s'ils viennent d'atteindre leur majorité.
- Les jeunes qui souhaitent assumer une mission de Service Civique à temps complet ou par le biais de l'alternance.

- Les jeunes femmes qui ont assumé une grossesse en cours de leur scolarité et qui souhaitent reprendre leurs études dans le même EPLE et dans le même niveau et spécialité.
- Les jeunes éligibles au dispositif « Obligation de formation des 16-18 ans » qui souhaitent un retour en formation sous statut scolaire.

Les publics majeurs ou très éloignés d'une dynamique de retour en formation initiale restent prioritairement pris en charge par les missions locales.

Accueil des jeunes non scolarisés sans solution ou en situation de rupture de scolarité

- Jeunes ayant 16 ans révolus ou à titre dérogatoire ayant effectué l'intégralité du premier cycle du second degré, non diplômés, sans affectation après la troisième ou la seconde, sortis du système éducatif depuis moins d'un an, sans projet défini ou immédiatement réalisable, repérés par les EPLE, les CIO et les animatrices locales de la MLDS qu'ils possèdent ou non un dossier d'entretien de situation.
- Publics prioritaires (cf. rubrique précédente) inscrits sur les listes SIEI adressées par les Missions Locales au CIO.
- Elèves repérés par la vie scolaire et les personnels associés au groupe de prévention du décrochage scolaire d'un établissement.

1) Prise de contact systématique pour entretien sur rendez-vous par les psychologues de l'EN, les personnels MLDS ou le CPE dans l'EPLE où le jeune est scolarisé



2) En cas de refus de poursuite d'études en formation initiale proposée à l'interne ou dans un autre établissement, dossier entretien de situation + fiche navette **préalable à toute radiation**



Dossier d'entretien de situation et fiche navette:
 1 exemplaire pour l'élève ou au représentant légal (si élève mineur) quand il veut se présenter quelque part (ou convoqué)
 1 exemplaire à l'animatrice locale MLDS et CIO/ Fiche navette envoyé à la ML
https://www.ac-reunion.fr/sites/ac_reunion/files/2022-08/mlds---dossier-entretien-de-situation-mlds-2022-2023-20524.pdf

2) En cas de retour en formation initiale
https://www.ac-reunion.fr/sites/ac_reunion/files/2022-08/mlds---dossier-rfi-2022-2023-20521.pdf



Fiche individuelle d'accompagnement pour un retour en formation Initiale ou sur dispositif MLDS ou fiche Mission de service civique
 1 exemplaire au CIO
 a) fiche à renseigner par l'établissement d'accueil avec l'avis circonstancié du chef d'établissement d'accueil pour une proposition d'affectation en lycée et retour vers le CIO
 b) fiche à renseigner par l'établissement d'accueil en lien avec l'animatrice locale MLDS pour une proposition d'affectation sur des dispositifs prépa-FOQUALE ou micro-lycée

Inscription des élèves décrocheurs issus des listes SIEI de retour en formation initiale (type de MEF « R » spécifique DARFI à signaler à la DSM4)

1. La voie générale et technologique et la voie professionnelle

Dans le cas d'une reprise de formation dans un niveau et une spécialité identique dans le même établissement après une période de rupture avérée avec sa scolarité, le chef d'établissement inscrit l'élève et en informe la MLDS : mlds.secretariat@ac-reunion.fr.

Dans le cas d'un retour en formation avec changement d'établissement, la décision est arrêtée en commission FOQUALE après avis du chef de l'établissement demandé qui atteste au vu du dossier et/ou d'un entretien avec l'intéressé de la **faisabilité** du projet de reprise d'étude dans son établissement. La commission FOQUALE communique sa décision (en précisant la formation retenue et l'établissement d'accueil) au SAIO qui établit la notification d'affectation sur place vacante.

Les bordereaux de proposition (cf. annexe) sont à adresser au SAIO par le DCIO du FOQUALE concerné à l'adresse suivante : secretariat.dsaio@ac-reunion.fr.

La démarche sera signalée conjointement par l'établissement d'accueil à la DSM4 à l'adresse suivante : stephanie.delvoye@ac-reunion.fr afin que l'on puisse attribuer au jeune un MEF spécifique (mention R) qui permettra, le cas échéant, la prise en charge de son dossier par la DEC pour une inscription hors délai aux examens de fin de cursus.

Les personnels des CIO qui ont accompagné le jeune dans cette démarche se chargeront de l'informer des décisions d'affectations qui ont été retenues.

2. Les dispositifs MLDS

Dans le cas d'une reprise de formation sur les dispositifs MLDS, prépa-FOQUALE, les propositions d'affectation vers les EPLE support sont examinées par la commission FOQUALE.

Les bordereaux de proposition d'affectation (cf. annexe) sont à adressés à la MLDS par l'animateur local du réseau FOQUALE concerné à l'adresse suivante : mlds.secretariat@ac-reunion.fr.

Ces dispositifs, bien que qualifiés à entrées et sorties permanentes, ne constituent pas une solution transitoire en attente d'un retour en formation initiale en cours d'année. Dans le cas du choix par le jeune d'un parcours d'alternance hors statut scolaire ou d'une opportunité d'un accès à un emploi, la place devenue vacante pourra être proposée à un jeune sans solution.

Les personnels de la MLDS qui ont accompagné le jeune dans cette démarche se chargeront de l'informer des décisions d'affectation qui ont été retenues.

Les commissions FOQUALE

Elles sont constituées par les membres des comités de réseaux (cf. annexe en fin de document).

La commission étudie les dossiers des jeunes sans solution, prioritairement ceux éligibles au dispositif **obligation de formation des 16-18 ans**, et formule des propositions de retour en formation initiale sur **place vacante** en prenant en compte les éléments d'information figurant sur la « fiche individuelle d'accompagnement pour un retour en Formation Initiale ou sur dispositif MLDS ». Les établissements qui sont contactés pour « avis » au sujet de l'affectation des élèves décrocheurs, ne peuvent émettre d'« avis défavorable » que si le jeune n'a pas suivi la totalité du niveau requis pour accéder à cette formation, ou en cas de problèmes de comportement avérés au sein de leur établissement.

La pertinence et l'efficacité opérationnelle de ce type de concertation oblige à synchroniser leurs tenues au niveau académique.

1^{ère} période à retenir :

- La deuxième quinzaine de septembre, en lien avec **le calendrier des S2A** il convient de privilégier les ajustements occasionnés par la post-affectation qui accompagnent les retours en formation initiale sur places vacantes, dès que la rentrée scolaire est effective et stabilisée.

Des **commissions restreintes** présidées par le chef d'établissement responsable de réseau pourront être organisées de manière ponctuelle afin de permettre au cas par cas l'inscription d'un ou plusieurs jeunes décrocheurs dans une démarche de retour en formation.

- **Après et uniquement après la phase de « Consolidation de l'orientation »** sur la base des retours des listes SIEI des campagnes intermédiaires de l'année scolaire précédente et de la tenue des sessions d'accueil et d'accompagnement organisées dans chaque FOQUALE par les services d'orientation et la MLDS. Il est important de dissocier ces deux périodes pour que la gestion des places vacantes soit la plus pertinente.
- La deuxième quinzaine de mars sur la base des retours des listes SIEI de la campagne de février (date de retour du comparatif national prévue mi-mars de l'année en cours) et des reliquats de la campagne précédente.

Annexe 1 : bordereau de proposition d'affectation retour en formation initiale

L'ensemble des bordereaux vous a été adressé par courriel en format WORD et OPEN Office le 19 août 2022

Vous pouvez le cas échéant nous les réclamer à : secretariat.dsaio@ac-reunion.fr

Annexe 2 : bordereau de proposition d'affectation sur dispositif prépa-FOQUALE

L'ensemble des bordereaux vous a été adressé par courriel en format WORD et OPEN Office le 19 août 2022.

Vous pouvez le cas échéant nous les réclamer à : mlds.secretariat@ac-reunion.fr

Année scolaire 2022–2023

Comités de réseau FOQUALE

Commission de réseau FOQUALE EST	Cheffe d'établissement Responsable du réseau Est	Reine-Josie VARDIN Proviseure-Adjoint Patu de Rosemont Saint-Benoit	☎ : 02 62 92 95 20 ☎ : 02 62 50 01 71 ✉ : ce.9740472V@ac-reunion.fr
	Cheffe d'établissement	Marie-Noelle PERRIN Proviseure du Lycée Paul Moreau Bras-Panon	☎ : 02 62 51 61 61 ☎ : 02 62 51 51 34 ✉ : ce.9741051Z@ac-reunion.fr
	Cheffe d'établissement	Isabelle DUFOURG Proviseure du lycée Jean Perrin Saint-André	☎ : 02 62 58 84 40 ☎ : 02 62 46 76 98 ✉ : ce.9740910W@ac-reunion.fr
	Directeur de CIO par intérim	Frédéric LEFEVRE CIO de Saint-Benoit	☎ : 02 62 50 12 17 ☎ : 02 62 50 64 29 ✉ : cio.saint-benoit@ac-reunion.fr
	Animatrice MLDS	Karine SOCHAKI LP Patu de Rosemont Saint-Benoit	☎ : 02 62 92 95 20 ☎ : 02 62 50 01 71 ✉ : karine.sochaki@ac-reunion.fr
Commission de réseau FOQUALE NORD	Chef d'établissement Responsable du réseau Nord	Ronan SPAGNOL Proviseur du Lycée L'Horizon	☎ : 02 62 48 44 60 ☎ : 02 62 48 44 67 ✉ : ce.9740737H@ac-reunion.fr
	Cheffe d'établissement	Christine FARRAN Proviseure du LP Amiral Lacaze Saint-Denis	☎ : 02 62 28 37 75 ☎ : 02 62 28 25 07 ✉ : ce.9740479C@ac-reunion.fr
	Chef d'établissement	Aimé ABLANCOURT Proviseur du lycée Bel Air Sainte-Suzanne	☎ : 02 62 98 05 19 ☎ : 02 62 98 06 45 ✉ : ce.9741270M@ac-reunion.fr
	Chef d'établissement	Dominique PANAMBALOM Principal du collège de Robert J. Ardon Saint-Denis	☎ : 02 62 30 08 62 ☎ : 02 62 30 50 79 ✉ : ce.9740645H@ac-reunion.fr
	Directrice du CIO	Saadia AIT-ABED Directrice du CIO de Saint-Denis	☎ : 02 62 21 18 81 ☎ : 02 62 30 33 85 ✉ : cio.saint-denis@ac-reunion.fr
	Correspondante MLDS	Nathalie LAURET Accompagnatrice-médiatrice LP A.Lacaze	☎ : 02 62 28 37 75 ☎ : 02 62 28 25 07 ✉ : ce.9740479C@ac-reunion.fr

Commission de réseau FOQUALE OUEST	Cheffe d'établissement Responsable du réseau Ouest	Karine DARLAY Proviseure du LP Vue Belle Saint-Paul	☎ : 02 62 33 69 33 ☎ : 02 62 33 69 28 ✉ : ce.9740015Y@ac-reunion.fr
	Cheffe d'établissement	Chantal GAWRONSKI Proviseure du LP Lepervanche Le Port	☎ : 02 62 90 90 30 ☎ : 02 62 20 12 98 ✉ : ce.9740552G@ac-reunion.fr
	Cheffe d'établissement	Sophie BOURDIN Principale du collège Célimène Gaudieux Saint-Paul	☎ : 02 62 45 45 35 ☎ : 02 62 45 61 55 ✉ : ce.9740596E@ac-reunion.fr
	Chef d'établissement	Jean-Marc SPAMPANI Proviseur du Lycée J.Hinglo Le Port	☎ : 02 62 71 19 00 ☎ : 02 62 71 19 01 ✉ : ce.9740979W@ac-reunion.fr
	Directrice de CIO	Dominique LEYLAVERGNE Directrice du CIO de Saint-Paul	☎ : 02 62 22 55 86 ☎ : 02 62 22 68 33 ✉ : cio.saint-paul@ac-reunion.fr
	Animatrice MLDS	Geneviève BOSQUET LP Vue Belle La Saline les Hauts	☎ : 02 62 33 69 33 ☎ : 02 62 42 28 20 ✉ : genevieve.bosquet@ac-reunion.fr
Commission de réseau FOQUALE SUD	Chef d'établissement Responsable du réseau Sud	Jimmy LEGROS Proviseur du LPO Roland Garros Le Tampon	☎ : 02 62 57 81 00 ☎ : 02 62 27 94 85 ✉ : ce.9740002J@ac-reunion.fr
	Cheffe d'établissement	Nadia PETIT Proviseure du LP François de Mahy Saint- Pierre	☎ : 02 62 35 75 20 ☎ : 02 62 35 75 25 ✉ : ce.9740575 G@ac-reunion.fr
	Chef d'établissement	René Claude SERVEAUX Proviseur du Lycée Ambroise Vollard Saint-Pierre	☎ : 02 62 96 23 50 ☎ : 02 62 96 23 57 ✉ : ce.9740019C@ac-reunion.fr
	Chef d'établissement	Yoland ASSICANON Principal du Collège Plateau Goyaves Saint-Louis	☎ : 02 62 26 17 65 ☎ : 02 62 26 07 97 ✉ : ce.9740841W@ac-reunion.fr
	Directrice de CIO	Dominique MORAIS Directrice du CIO Du Tampon	☎ : 02 62 27 13 70 ☎ : 02 62 27 60 13 ✉ : cio.le-tampon@ac-reunion.fr
	Directeur de CIO	Abdelmounim NAFII Directeur du CIO de Saint-Louis	☎ : 02 62 26 15 32 ☎ : 02 62 26 77 94 ✉ : cio.saint-louis@ac-reunion.fr
	Animatrice MLDS	Michèle LEBON LPO Roland Garros Le Tampon	☎ : 02 62 57 81 00 ☎ : 02 62 27 94 85 ✉ : michele.lebon@ac-reunion.fr
	Animatrice MLDS	Mimose OMARJEE LP Langevin Saint-Joseph	☎ : 02 62 56 69 20 ☎ : 02 62 56 69 21 ✉ : mimose.mamodjee-omarjee@ac-reunion.fr